



GUIDE du délégué

MANDAT 2026-2032



Mesdames et Messieurs les délégués, chers élus,

Comme lors de mon précédent mandat, j'ai souhaité que le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne mette à votre disposition un **Guide du délégué**, conçu pour vous accompagner tout au long de votre mandat.

Pour certains d'entre vous, il s'agit d'une fonction nouvelle. Le fonctionnement d'un syndicat départemental d'énergie, la diversité de ses compétences et la technicité de certaines de ses interventions peuvent légitimement susciter des interrogations. Ce guide poursuit donc une ambition simple : **vous permettre de mieux connaître**

le SDE 82, de comprendre précisément votre rôle et d'exercer pleinement votre mandat de délégué.

Être délégué au SDE 82, c'est avant tout être **le lien entre sa collectivité et le Syndicat**. Au sein de nos instances, vous portez la voix de votre collectivité, **dans le respect des orientations et des arbitrages définis par votre maire et votre conseil municipal**. Le mandat de délégué ne se substitue en effet ni aux responsabilités du maire, ni aux compétences des instances municipales. Les décisions et initiatives qui engagent la commune, notamment sur les plans politique, financier ou opérationnel, doivent s'inscrire dans le cadre préalablement défini par celle-ci.

Votre rôle est également essentiel dans l'autre sens : il vous appartient de **faire connaître auprès de votre maire, de votre conseil municipal et des services de votre collectivité les décisions, les projets et les actions du SDE 82**, mais aussi de faire remonter au Syndicat les besoins et les préoccupations exprimés par votre commune.

Par votre présence aux comités syndicaux et par votre vote, vous participez aux décisions et aux grandes orientations du Syndicat. Vous contribuez ainsi à une gouvernance collective qui doit concilier les besoins de chaque commune avec l'intérêt de l'ensemble du territoire et la solidarité qui constitue l'une des raisons d'être de notre Syndicat.

Votre mandat ne vous demande pas de devenir un technicien de l'énergie. Il vous demande d'être un élu informé et pleinement conscient du cadre dans lequel s'exerce sa mission.

L'expertise technique, administrative et réglementaire est constituée au sein des services du SDE 82, qui sont à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner.

Exercer pleinement ce mandat suppose enfin de **s'informer, de comprendre les enjeux et de participer régulièrement à la vie de notre établissement**. Quatre comités syndicaux sont organisés chaque année, auxquels peuvent s'ajouter des réunions ponctuelles. Votre présence y est essentielle et, lorsque vous êtes empêché, il vous appartient d'en informer votre suppléant afin que votre collectivité puisse continuer à être représentée.

Ce guide vous permettra également de mieux connaître les compétences, les missions et les nombreux domaines d'intervention du SDE 82. Derrière des sujets parfois très techniques se trouvent des enjeux très concrets pour nos communes, leurs finances, leurs équipements, leur transition énergétique et, plus largement, la qualité du service rendu à leurs habitants.

Le SDE 82 est l'outil des communes et leur bien commun. Le délégué en est un acteur essentiel : il représente sa collectivité dans le cadre des orientations qu'elle a définies, participe aux décisions du Syndicat et assure, sur son territoire, le lien indispensable entre le SDE 82, le maire, les élus et les services municipaux.

Je souhaite que ce guide vous apporte les repères nécessaires pour exercer pleinement votre mandat et contribuer, par votre implication, à construire collectivement l'action du SDE 82 au service de toutes les communes de Tarn-et-Garonne.

Je vous en souhaite une excellente lecture et un mandat pleinement utile à vos collectivités et à notre territoire.

Jacques GAYRAL

Président du Syndicat Départemental d'Énergie
de Tarn-et-Garonne

sommaire

■ Être délégué au SDE 82	4
■ Le SDE 82 : acteur public de l'énergie dans le Tarn-et-Garonne	5
■ La gouvernance : les instances délibérantes	7
■ Qui sont les délégués ?	8
■ Le Bureau Syndical	12
■ Les instances consultatives	13
■ Autorité organisatrice électricité et gaz	14
■ La défense des usagers	15
■ Électrification rurale	16
■ Éclairage public	18
■ La transition énergétique	19
■ Groupement d'achat d'énergie	24
■ SOELIA : la Société d'Économie Mixte du SDE 82	25
■ PCRS	26
■ Principales Ressources Financières	28
■ Organisation fonctionnelle des services	30
■ Contacts techniques	31
■ Glossaire	33
■ Les 7 engagements du Délégué	34
■ Information des délégués	35



*S'engager
au service
de tous*

ÊTRE DÉLÉGUÉ AU SDE 82

Vous avez été élu par votre conseil municipal délégué titulaire au SDE 82. À ce titre, vous siégez à l'assemblée délibérante du syndicat. En votre absence, le délégué suppléant représente la commune à votre place.

Ce document détaille l'organisation et les missions du SDE 82.

Vos deux principaux rôles

■ Participer aux décisions

Vous prenez part aux décisions qui fondent le service public local de l'énergie : élection du Président et du Bureau syndical, participation aux débats et vote des délibérations du Comité syndical.

■ Faciliter les liens entre votre commune et le SDE 82

Vous rendez compte au maire et au conseil municipal de l'activité du Syndicat et facilitez la remontée d'informations. Votre commune a la possibilité, si elle le souhaite, de vous désigner en tant que délégué comme interlocuteur privilégié auprès du SDE 82 pour participer au suivi éventuel des projets communaux. Dans ce cadre, il revient à la commune de vous convier aux éventuels rendez-vous de chantiers proposés par le service Opérations ou Transition Énergique ainsi que de vous transférer les documents afférents.



L'information utile à ma disposition

- Convocation à chaque assemblée délibérante et envoi de l'ordre du jour, la note de synthèse assortie de ses annexes.
- Avant un Comité Consultatif Local : réception du dossier récapitulant la situation communale.
- Actualités et données publiées sur le site **www.sde82.fr**
- **in LinkedIn** : un outil utile pour tout connaître de l'actualité du SDE 82 !



Le SDE 82 : acteur public de l'Énergie dans le Tarn-et-Garonne

Au service des communes et de la transition énergétique

Les entreprises développent, au début du XX^e siècle, les réseaux électriques principalement dans les zones urbaines, plus rentables économiquement.

Les territoires ruraux risquant d'être durablement exclus de cet accès essentiel, c'est dans ce contexte qu'ont été créés les syndicats départementaux d'énergie, afin de mutualiser les moyens des communes et d'organiser l'électrification à l'échelle départementale.

Le SDE 82 s'inscrit, dès 1938, dans cette histoire de l'aménagement du territoire et de la solidarité entre les communes.

Autorité organisatrice du service public local de l'électricité et du gaz

Aujourd'hui encore, le SDE 82 exerce une **mission fondamentale : il est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE)** pour les 195 communes du département. Concrètement, le syndicat est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité sur son territoire, soit **12 994 kms de réseaux** concédés sur le Tarn-et-Garonne.

des missions de service public à deux opérateurs historiques : la distribution d'électricité a été confiée à ENEDIS et la fourniture au tarif réglementé à EDF. Le SDE assure également le rôle d'autorité organisatrice du service public de **distribution de gaz naturel sur le territoire de 171 communes.**

À ce titre, il **contrôle le concessionnaire Enedis**, veille à la **qualité de distribution**, **programme les investissements** nécessaires et **défend les intérêts des communes**. Pour ce faire, le SDE 82 a délégué

Coordinateur du développement et de la modernisation des réseaux électriques

Le SDE 82 assure pour le compte des communes rurales, la **maîtrise d'ouvrage et le financement d'importants travaux** :

- renforcement et sécurisation des réseaux électriques,
- extensions de réseaux,
- enfouissement des lignes,
- éclairage public,
- raccordements,
- mise aux normes des installations.

Sans mutualisation départementale par l'intermédiaire du SDE, beaucoup de communes rurales n'auraient pas les moyens d'investir.

Acteur de la transition énergétique

Depuis les années **2010**, les compétences du syndicat se sont fortement élargies avec la montée des enjeux liés à la transition énergétique. Le SDE 82 intervient désormais dans de nombreux domaines :

- lutte contre la précarité énergétique,
- groupement d'achat d'énergie,
- rénovation énergétique des bâtiments publics,
- maîtrise des consommations d'énergie,
- développement de l'éclairage public LED,
- infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- développement des énergies renouvelables,
- accompagnement des collectivités face à la hausse des coûts énergétiques.

En 2023, cette évolution s'est encore renforcée avec les objectifs nationaux et européens de transition énergétique, ainsi qu'avec la **loi d'accélération des énergies renouvelables**. Depuis 2024, le SDE 82 aide les collectivités à décarboner leurs sources de chaleur en facilitant le recours aux énergies renouvelables thermiques : biomasse, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale. Gestionnaire du Fonds Chaleur de l'ADEME (Etat), il assure le pilotage du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRT).

SOELIA

Afin d'accompagner concrètement le développement local des énergies renouvelables, le SDE 82 a également créé la **Société d'Économie Mixte SOELIA (2023)**, dédiée au portage et au développement de projets énergétiques sur le territoire.

Autorité Publique Locale Compétente pour le PCRS

Depuis 2025, le SDE 82 coordonne la réalisation du **Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)** à l'échelle du territoire en prenant en charge sa constitution, sa gestion à l'échelle départementale ainsi que l'organisation de l'accès à ces données.

Un acteur essentiel pour la transition énergétique du territoire

À travers l'ensemble de ces missions, le SDE 82 demeure aujourd'hui un outil de **solidarité territoriale, d'ingénierie publique et d'accompagnement des communes face aux grands défis énergétiques** des prochaines décennies. L'**intensification de l'électrification des usages**, liée à la nécessaire **réduction des énergies fossiles**, confère au SDE un rôle majeur.



LA GOUVERNANCE

Les instances délibérantes



Le SDE 82 est un syndicat mixte administré par deux assemblées délibérantes : **le comité syndical** et **le bureau**.

Elles sont présidées par l'organe exécutif : **le président du Syndicat**.

Le fonctionnement de ces assemblées est régi par les statuts du SDE 82 révisés lors du comité syndical de septembre 2024 dans le respect de la législation en vigueur.

LE COMITÉ SYNDICAL



► 195 membres élus



► 1 commune = 1 voix



► 1 réunion par trimestre au minimum



► fixe les orientations stratégiques



► définit les politiques



► débat sur les orientations budgétaires



► vote les budgets

Mon rôle de délégué

- Je **représente** ma commune aux assemblées délibérantes.
- Je **participe** aux débats.
- Je **vote** les délibérations.
- Je **rapporte** à mon conseil municipal les informations recueillies en comité syndical.
- Je **peux me faire remplacer** par mon délégué suppléant ou donner pouvoir écrit à un autre délégué titulaire.



COMMUNE	Délégué.e titulaire	Délégué.e suppléant.e
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO Francis	FREYMANN Isabelle
ALBIAS	PEDRON Pascal	CABRERO José
ANGEVILLE	CRUBILÉ Jean-Luc	FLOURON Max
ASQUES	JUSTAUT Catherine	IGNACE Patrice
AUCAMVILLE	GAMEL Philippe	FRAYSSE Eric
AUTERIVE	PEYRONNE Chrystelle	BIASOTTO Jacques
AUTY	MOZAC Frédéric	CRAÏS Gérard
AUVILLAR	ARNOSTI Alain	DUSSAC Thierry
BALIGNAC	GAUSSENS Alain	DUPONT Georges
BARDIGUES	FALC Patrick	PINEDE Nicolas
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL Guy	THEDIE Jean-François
BEAUMONT DE LOMAGNE	JEAN Quentin	DUCASSE Loïc
BEAUPUY	REY Denis	JOUNIAUX Olivier
BELBEZE EN LOMAGNE	BERGER Nadine	CYPRYSZAK Kévin
BELVEZE	PRADALIÉ Jean-Pascal	OLIVIER Thierry
BESSENS	FERRIE Jean-Arnaud	GRANIOU Audrey
BIOULE	RICARD Thierry	SALACROUX Jean-Pierre
BOUDOU	BOUDET Yves	CAUBY Ghislan
BOUILLAC	BRASSEUR Francis	DAVINSAC Francis
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU Dominique	COMBATTELLI Fabrice
BOURG DE VISA	LAINE Arlette	LESEIGNEUR Catherine
BOURRET	DUSSAUX Eric	MEISTERMANN Cyprien
BRASSAC	HOFF Xavier	LACOMBE Bérangère
BRESSOLS	IBRES Jean-Louis	RIQUELME Céline
BRUNIQUEL	CAVALLI Didier	PEYRET François
CAMPSAS	FLORES Luc	BELLOC Alain
CANALS	THERON Stéphane	VERZEROLI Xavier
CASTANET	ROUX Jean-Jacques	LOMBARD Laurent
CASTELFERRUS	BRESSANGES Julien	BITTARD David
CASTELMAYRAN	BEGUIN Pascal	CASTAGNÉ Sébastien
CASTELSAGRAT	MARCHIOL Valério	RAIMONDO Jean-Pierre
CASTELSARRASIN	REMIA Alex	FERVAL Jean-Philippe
CASTERA BOUZET	BEZOMBES Alain	MENOU Maxime
CAUMONT	MOURGUES Anaïs	CRUBILÉ Edouard
CAUSSADE	BOURDONCLE Marie-Hélène	CARRAUX Samuel
CAYLUS	BLONDET Sylvain	SERVIERES François
CAYRAC	CASTELLANET Pierre	DAMAGGIO Gisèle
CAYRIECH	JULIEN Jérôme	BARRIERE Vincent
CAZALS	EVARD Thierry	BOUFFLET Camille
CAZES MONDENARD	DESCOULS Jean-Jacques	SENAC Alain
COMBEROUGER	FIORITO Samuel	ABRIAT Fabian
CORBARIEU	GAYRAL Jacques	PAVANETTO Richard
CORDES TOLOSANNES	LABAYSSE Benoît	VERDIER Marie-Anne
COUTURES	MORO Géraldine	BOUTINES Gilbert
CUMONT	SANCEY Alain	SEGAUD Francis
DIEUPENTALE	GIGOUT Pierre	MULETTE Salomé
DONZAC	LARROSE Patrick	LABROSSE Jean-François
DUNES	CHASSAGNE Bastien	DELAGE Mallauray
DURFORT LACAPELETTE	LASSABATHIE Eric	LAMARINIE Jean-Paul

COMMUNE	Délégué.e titulaire	Délégué.e suppléant.e
ESCATALENS	DEVAUX Serge	BUSQUET Pierre
ESCAZEAX	MARTINET François	LARRIBEAU Gérard
ESPALAIS	PINCEMIN Bernard	BERTHOUMIEU Jean-Claude
ESPARSAC	GOMEZ Philippe	GUIRBAL Jean-Paul
ESPINAS	FERAL Daniel	LOMBARD Jean-Pierre
FABAS	GRAILHE Stéphane	SOURSAC Jérôme
FAJOLLES	RINGEVAL Frédéric	LÉGAL Nadine
FAUDOAS	DUPONT Jean-Louis	LEONOWICZ Serge
FAUROUX	BOUCHACOURT Angélique	VIEILLEVIGNE Pierre
FENEYROLS	CAVAILLÉ Chrystel	JALLET Frédéric
FINHAN	REY Christiane	PALAZOT Alexa
GARGANVILLAR	VIGNAUX Christian	VIRIATO Albert
GARIES	TONIN Philippe	MORELLINI Eric
GASQUES	FOUCAULT Marc	LEMIEUX Jean-François
GENEBRIERES	CLAUSSE Jean-François	BALAT Benoît
GENSAC	GRANDPRAT André	BOURGEOIS Carole
GIMAT	DAMIOT Michel	DIANA Bernard
GINALS	CABADY Maxime	LEBELLE Emma
GLATENS	THAU Philippe	CASTELLS Joël
GOAS	SENTIS Jean-Claude	MOULY Michel
GOLFECH	BOCQUILLON Patrice	ORLUC Clémence
GOUDOURVILLE	DUMONT Silvère	FAUSTINO Mickaël
GRAMONT	PICHON Jean-Pierre	HENRY Olivier
GRISOLLES	COMBES Benjamin	MOURAÏ Aude
LABARTHE	RESSIJAC Serge	FOURNIOLS Jean-Noël
LABASTIDE DE PENNE	FOURTANET Christelle	MALRIC Pascal
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX Frédéric	PAILLAS Eric
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ Jérôme	VERGNES Jean-Claude
LABOURGADE	DE RIOLS DE FONCLARE Thomas	JOURDAM Déborah
LACAPELLE LIVRON	SOLANILLA Evelyne	FRAYSSE Dominique
LACHAPELLE	COMET Christine	VANNESTE Bernard
LACOUR DE VISA	GARRET Guillaume	GRODECOEUR GRACIA Annie
LACOURT ST PIERRE	BALLESTRAZZI Francis	ANTONY Séverine
LAFITTE	BOUCHARD Sylvain	SERRE Daniel
LAFRANCAISE	SEGONNE Franck	CONTE Eric
LAGUEPIE	FABRE Christian	MAGES Bernard
LAMAGISTERE	DOUSSON Bruno	PINETRE Michel
LAMOTHE CAPDEVILLE	FAURE Guillaume	CARTAGENA Laurent
LAMOTHE CUMONT	CALDERAN Rodolphe	MATHEVON Yann
LAPENCHE	GUIGNARD Didier	MOYEN Pierrette
LARRAZET	GUIRAUD Dominique	COUREAU Jean-Louis
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS Bernard	LASFARGEAS Thierry
LAUZERTE	BERTHAUX Frédéric	REY Bernard
LAVAURETTE	TAMPIER Paul	PEYRE Olivier
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS Dominique	DELFAU Jean-Claude
LAVIT DE LOMAGNE	JOYA Jean-Louis	HYGONENQ Brigitte
LE CAUSE	MALE Philip	TRIQUENEUX Catherine
LEOJAC	QUATRE Christian	LEROUX Méline
LE PIN	FUSINA Philippe	BUSTAMANTE Clément

COMMUNE	Délégué.e titulaire	Délégué.e suppléant.e
LES BARTHES	MIRAMONT Jean-Marc	MONTOUX Laurent
L'HONOR DE COS	ROBERT Jean-Paul	PERRY Philippe
LIZAC	COURNUT Yves	GARGUY Bernard
LOZE	ROQUES Jérôme	TESTAS Pierre
MALAUSE	MAERTEN Marie-Bernard	GRARD Jean-François
MANSONVILLE	LANOUEL Robert	CANDELON Didier
MARIGNAC	GOURMELON Joëlle	MUNOZ Maxime
MARSAC	NOBY Jean-Claude	BERNES Nicolas
MAS-GRENIER	LABROUE Bernard	QUILLOT Jean-Marc
MAUBEC	AUGUSTE David	FERRADOU Régis
MAUMUSSON	DABASSE Daniel	VAN DEN BON née DABASSE Nathalie
MEAUZAC	GAUBIN Bernard	LACOMBE José
MERLES	FEUTRIER Francis	BOUCHÉ Gérard
MIRABEL	LEYGUE Jean-Philippe	LINSTRUISEUR Francine
MIRAMONT DE QUERCY	DELEU Eric	VABRE Yohan
MOISSAC	THIERS Jean-Christophe	ORSEL Olivier
MOLIERES	BELREPAYRE Rémy	HEBRAL Valérie
MONBEQUI	MICHEL-OPERTI Véronique	GOMBAO Corinne
MONCLAR DE QUERCY	COLMAGRO Jean-Jacques	MALGOUYRES Thierry
MONTAGUDET	BESNIER Thierry	DOMINICE Philippe
MONTAIGU DE QUERCY	COMBEDOUZOU Erick	RIVIERE Jean-Luc
MONTAIN	LARBI Samir	DELLUC Damien
MONTALZAT	ANDRIEU Jean-Louis	LAFON Christian
MONTASTRUC	COSTES Anthony	BEDEL Thomas
MONTAUBAN	KOFFI Florian	GAZAGNES Rodolphe
MONTBARLA	BLEU Jacques	JEAN dit DENIAUD Valérie
MONTBARTIER	ROGE Jean-Louis	COLIN Philippe
MONTBETON	WEILL Michel	BERTOLOTI Jean-Claude
MONTECH	GALAUP Michel	BELY Robert
MONTEILS	MASSALOUP Christophe	COLOS Bertrand
MONTESQUIEU	FEAU Annie	RESSIGUÉ Jean-Claude
MONTFERMIER	GUILLAUMA Michel	NADALIN Karine
MONTGAILLARD	SALOMON Bernard	BREIL Francis
MONTJOI	BEGUIN Clément	BROSSOLLET Anne-Charlotte
MONTPEZAT DE QUERCY	LONGUEVILLE Eric	TAISANT Denis
MONTRICOUX	JANNIN Michel	DAURE Philippe
MOUILLAC	ROMANO Jean-Claude	DEJEAN Thierry
NEGREPESSE	MARCUZZO Alain	CAMASSES Jean-François
NOHIC	RAMON Serge	DELBOSC Léonard
ORGUEIL	AUTHESSERRE Willy	PREVITALI Sandra
PARISOT	ICHES Alain	VENDÔME Sylvie
PERVILLE	CALAS Alain	CAYRE Adrien
PIQUECOS	MELO Vitor	TROTIGNON Jean-Michel
POMMEVIC	LE FESSANT Lionel	PINNA Kaël
POMPIGNAN	DUMOUTIER John	MINNE Thomas
POUPAS	GUERIN Pascal	LANIESSE Bernard
PUYCORNET	POËZEVARA Christine	ALIBERT Yohann
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	MAUMUS Jérôme	GARRIGUES Anthony
PUYGAILLARD DE QUERCY	CHAIGNON Valéry	GRIEUMARD Lydie

COMMUNE	Délégué.e titulaire	Délégué.e suppléant.e
PUYLAGARDE	CONQUET Hélian	VAN VEEN Tobias
PUYLAROCQUE	VALETTE Gilles	MORIN Daniel
REALVILLE	DELBREIL Daniel	CHANRION Jean-Luc
REYNIES	BELDA Christophe	SOULIE Jean-Marie
ROQUECOR	BOTELLA Jean-Pierre	LE GOULVEN Pierre
SAUVETERRE	GOFFARD Romain	LAGRIFFOUL Florian
SAVENES	ECHEVARRIA Eric	MAMPRIN Thierry
SEPTFONDS	RONCHI Michel	RAYNAL Vincent
SERIGNAC	MARTINEZ-BAPTISTA Jean-Louis	LAGARDE Christian
SISTELS	BOISSEAU Christophe	OBER Alain
ST AIGNAN	JASO Rafaël	FOURNIÉ Philippe
ST AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS Pascal	NOUGAYREDE Jean-Claude
ST AMANS DU PECH	MERLY Julien	TAILLADE Gilles
ST ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT François	PAPADOPOULO Alexandra
ST ARROUMEX	DELLAC Jean-Marc	BÉGUÉ Séverine
ST BEAUZEIL	GUINGAL Claude	PLASTEIG dit CASSOU Corine
ST CIRICE	MIRAMANDE Marthe	BELLIN Denis
ST CIRQ	BAILLS Franck	MOULY Gilbert
ST CLAIR	VERBRUGGE Frank	PAOLETTI Jean-Pierre
ST ETIENNE DE TULMONT	CALVET Didier	DELORME Pascal
ST GEORGES	DELPECH Aurélie	CLAES Thierry
ST JEAN DU BOUZET	BRUN Albert	DUILHÉ Geneviève
ST LOUP	LAJANTE Denis	CARRIÉ Sébastien
ST MICHEL	MABIRE Serge	DUSSAC Martine
ST NAUPHARY	LACAM Sébastien	PECQUENARD Caroline
ST NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA Jean-Pierre	ROUSSET Cédric
ST NICOLAS DE LA GRAVE	LAPARRE Luc	DIRAT Guy
ST PAUL D'ESPIS	DUSSAC Claudette	DEJEAN Odile
ST PORQUIER	FOSSEZ Eric	FALGA Jacques
ST PROJET	BORIES Dominique	ESTRIPEAU Jean-Paul
ST SARDOS	FERRER Patrick	GUERIN Pierre
ST VINCENT D'AUTEJAC	OUSTRY Nadine	GARDES Pierre
ST VINCENT LESPINASSE	MARTI Georges	TRISTAN Damien
STE JULIETTE	GIBERT Claude	CALVET Aurore
TOUFFAILLES	BARREAU Jean-Michel	ROGE Philippe
TREJOULS	QUET Hervé	QUERSIN Aurélien
VAISSAC	MEILLEURAT Jean-Pierre	GAILLARD Joël
VALEILLES	MERCIER DE SAINTE CROIX Ludovic	AVIGNON Stéphanie
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU Bernard	DELIAS Alexandre
VAREN	DUCOURNAU Serge	SOUDARIN Tristan
VARENNES	LE DIGUERHER Michel	ALBINET Alain
VAZERAC	VEYRAC Alain	COURTOIS Gwendoline
VERDUN SUR GARONNE	FISSON-BLACKWELL Violaine	TUYERES Stéphane
VERFEIL SUR SEYE	JACQUESSON Jean -Marie	HOFFMANN Elsa
VERLHAC TESCOU	DUCOS Jean-Jacques	EMPTAZ Sabine
VIGUERON	LACROIX Franck	BEQUIE Damien
VILLEBRUMIER	GARROS Jacques	BALAGUER Félix
VILLEMADE	DEMEURS David	FAURE Jean-Michel

LE BUREAU SYNDICAL



PRÉSIDENT
Jacques GAYRAL

Le Président du Syndicat exerce le pouvoir exécutif :

- il soumet ses propositions de politiques et exécute les délibérations du comité syndical ;
- il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il est le chef du personnel en charge de la gestion du SDE 82.

Ses membres ont été élus le 24 avril 2026 lors du renouvellement du comité syndical faisant suite aux élections municipales.
Le **bureau syndical** accompagne le Président dans la gouvernance.



1^{er} VICE-PRÉSIDENT
Jean-Louis IBRES



2^{ème} VICE-PRÉSIDENT
Jean-Jacques DUCOS



3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
Bernard PEZOUS



10 membres élus
parmi les délégués titulaires



Réunions régulières
pour préparer les Assemblées Générales et délibérer dans le cadre des compétences qui lui sont transférées par le comité syndical



Il rend compte de
son activité
à l'assemblée délibérante

6 membres du bureau



Marie-Bernard MAERTEN



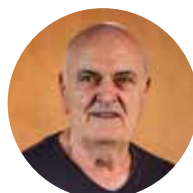
Rémy BELREPAYRE



Véronique MICHEL-OPERTI



Franck SEGONNE



Bernard GROUSSOU



Christian QUATRE



- Je si ge aux commissions dont je suis membre

GUIDE du délégué / Édition 2026

► AUTORITÉ ORGANISATRICE ÉLECTRICITÉ ET GAZ

En tant qu'Autorité Organisatrice pour les 195 communes du département, le SDE 82 est **propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité**. Il assure également cette fonction pour le **gaz naturel** pour les 171 communes qui lui ont transmis la compétence.

Réseau électrique

Les communes ont confié au SDE 82 la propriété et le contrôle de concession des réseaux publics de distribution d'électricité. Il s'agit d'une compétence obligatoire qui intègre également la maîtrise de l'énergie et la défense des intérêts des usagers.

Le SDE 82 a délégué des missions de service public à deux opérateurs historiques : la distribution d'électricité a été confiée à ENEDIS et la fourniture au tarif réglementé de vente à EDF. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Électricité (AODE*) en 2025, le SDE 82 est propriétaire de plus de 6 064 km de réseau Moyenne Tension (HTA) et de 6 930 km de réseau Basse Tension (BT) **soit 12 994 kms** de réseaux concédés sur le Tarn-et-Garonne.

À ce titre, il contrôle les concessionnaires Enedis et EDF fournisseur au tarif réglementé de vente. Le SDE 82 veille à la qualité de distribution, programme les investissements nécessaires et défend les intérêts des communes.



À savoir

En tant que maître d'ouvrage, le SDE 82 investit dans de nombreux programmes de travaux sur le réseau électrique. Il réalise ainsi la majorité des travaux sur le réseau basse tension en commune rurale : travaux d'amélioration des performances (renforcement, sécurisation), enfouissements des lignes (éclairage public, télécommunications) et extensions de réseau. Tandis qu'Enedis exécute les travaux sur le réseau moyenne tension et les renforcements et sécurisation basse tension en zone urbaine, ainsi que les raccordements de compteurs.

Réseau de gaz

Le SDE assure également le rôle d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et exerce cette compétence pour le compte de 171 communes sur le territoire dont 14 sont desservies.

L'exploitation des réseaux est confiée à GRDF pour la distribution de gaz naturel. Le Syndicat exerce le contrôle des concessions et s'assure que leur mise en œuvre réponde aux exigences des cahiers des charges.

Les Comptes-Rendus d'Activité de Concessions (CRAC)

En tant que délégataire du service public, les concessionnaires ont obligation de présenter un compte rendu annuel d'activité. De son côté, le SDE 82 engage des audits pour vérifier la cohérence des données techniques et comptables communiquées et recueillir des compléments d'information.

Au-delà des aspects patrimoniaux et financiers, la surveillance et la maintenance des ouvrages, ainsi que le service aux usagers, sont des axes essentiels du contrôle exercé par le SDE 82.

* Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Électricité

123



Les chiffres marquants de la concession électrique en 2025 :

- 159 078 points de livraison
- 12 994 km de réseau
- 6 064 km de réseau moyenne tension
- 6 930 km de réseau basse tension
- 8 192 transformateurs électriques (HTA/BT)

123



Les chiffres marquants sur le périmètre de la concession du gaz en 2025 :

- 166,24 km de réseau
- 4 436 points de livraison
- 61,65 GWh acheminés
- 3 procédures renforcées déclenchées sur 71 interventions de sécurité gaz



■ La défense des usagers

L'observatoire des usagers

Garant de la qualité des services publics placés sous sa responsabilité, le SDE 82 a créé un service dédié à la défense des usagers. Ce point d'entrée concerne les consommateurs d'électricité raccordés au réseau public de distribution et les consommateurs de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, les utilisateurs des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Ce service traite les démarches des usagers : un incident survenu au cours de travaux électriques, une mauvaise qualité d'alimentation, une vétusté des réseaux électriques ou de gaz, un besoin de déplacement d'un ouvrage électrique, un litige avec le fournisseur d'électricité au tarif réglementé, un dysfonctionnement de bornes électriques ou bien toute autre question en lien avec les compétences du SDE 82.

Le SDE 82 intervient pour aider les usagers et les informe de leurs droits. Pour les dossiers les plus complexes, il les oriente vers des services spécialisés et les accompagne jusqu'à la résolution des problèmes.

Pour contacter l'observatoire des usagers : reclamation-sde82@sde82.fr

Lutte contre la précarité énergétique : le Fonds de Solidarité pour le Logement

Chaque département dispose d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), offrant un soutien financier aux personnes rencontrant des difficultés pour assumer les frais liés à leur logement. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental et le Grand-Montauban Communauté d'Agglomération, **le SDE 82 a contribué en 2025 au FSL à hauteur de 30 000 €**, bien qu'il ne soit pas doté de la compétence sur ce domaine. En complément de cette aide financière, il participe chaque mois aux commissions plénières chargées d'attribuer ces aides aux bénéficiaires.

Des actions de sensibilisation

Régulièrement, le SDE 82 relaie dans la presse locale des informations sur le chèque-énergie (en savoir plus : www.chেকেenergy.gouv.fr). Le SDE 82 informe également les élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'évolution de la précarité énergétique au niveau départemental.



Mon rôle de délégué

- J'interviens pour apporter les éventuelles informations qui peuvent aider à la résolution des situations à régler.
- J'oriente les usagers vers le SDE pour toute affaire entrant dans ses compétences.
- Je relaie l'information sur les aides sociales en matière d'énergie.

► L'ÉLECTRIFICATION RURALE

La maîtrise d'œuvre en matière de distribution publique d'électricité

Le SDE 82 investit chaque année sur le réseau pour améliorer la qualité de desserte en électricité sur les communes du Tarn-et-Garonne. En effet, la qualité de l'électricité constatée chez l'utilisateur ne dépend pas de son fournisseur d'électricité mais de la qualité du réseau qui achemine son électricité.

Différentes opérations d'électrification rurale sont menées sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 82 afin de satisfaire les besoins en électricité de tous les administrés du département, quel que soit leur lieu de résidence.

SCHÉMA DE DISSIMULATION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



Dissimulation des réseaux électriques

Le SDE 82 assure l'effacement des réseaux du secteur rural et d'une partie du secteur urbain.

En réalisant ces travaux, les collectivités suppriment les poteaux et les câbles électriques aériens à moyenne et basse tension pour les remplacer par une infrastructure souterraine plus moderne (enfouissement ou reprise des réseaux sur façade).

Le programme des travaux est établi en début d'année en fonction des besoins des communes et de critères techniques et géographiques.

Ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'aménagement urbain, les travaux de voirie et les travaux sur réseaux d'assainissement ou d'eau potable.

Gestion et suivi des renforcements et sécurisations de réseaux

Le SDE 82 assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de sécurisation et de renforcement du réseau de distribution publique nécessités par l'accroissement de la demande ou par l'amélioration de la qualité du service au sein des communes qui relèvent du régime rural de l'électrification.

Sécurisation du réseau électrique

Assurer la qualité de l'électricité et supprimer le réseau vétuste : c'est l'objet de la sécurisation des réseaux qui consiste à supprimer progressivement les réseaux basse tension aérien **en fils nus** anciens qui sont les réseaux les plus sensibles aux aléas climatiques.

Les fils nus sont progressivement supprimés et remplacés par des réseaux aériens torsadés ou souterrains.

SCHÉMA DE SÉCURISATION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



Renforcement du réseau

Pour assurer la qualité de la fourniture d'électricité (Réduire les chutes de tension et clients mal alimentés).

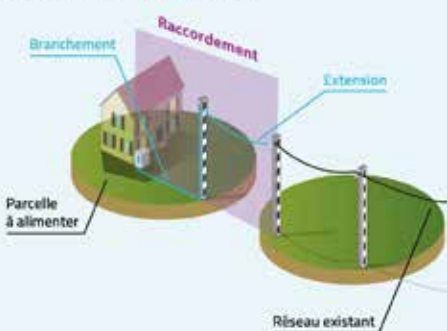
Le renforcement des réseaux a pour principal but de diminuer les chutes de tension dans le réseau de distribution publique d'électricité sur les communes dites rurales.

Le renforcement permet également d'adapter le réseau à une partie des nouveaux raccordements électriques.



SCHÉMA DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Raccordement en soutirage



Raccordement en injection



Raccordement au réseau

Extension et branchement des usagers dans les communes rurales. Le SDE 82 assure la réalisation des travaux d'alimentation électrique de nouvelles constructions ou de bâtiments existants. Dans la majorité des cas, il s'agit d'extension de réseau basse tension de distribution publique qui est prolongé jusqu'à la propriété à alimenter.

Quand une propriété est située à plus de 30 mètres du réseau basse tension le plus proche, elle est considérée comme non-desservie en électricité. Il faut donc réaliser une extension de réseau basse tension.



Mon rôle de délégué

- Après arbitrage du maire de ma commune et selon sa volonté, je fais remonter les besoins de la commune en matière de dissimulation et de sécurisation.
- Je peux aider à identifier des projets.
- Je fais remonter les problèmes de la commune en matière de qualité de la fourniture d'électricité.



► L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE 82 assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'éclairage public des communes lui ayant transféré la compétence et gère près de 10 000 points lumineux répartis sur le territoire.

Depuis plusieurs années, le SDE 82 mène un grand nombre d'actions favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique des installations avec l'objectif de mettre aux normes et de réduire la consommation énergétique du parc d'éclairage public.

Pour ce faire, le SDE 82 finance une partie des travaux d'investissement nécessaires à la modernisation et l'extension du parc :

- rénovation des luminaires : besoin de rénovation accentué par le contexte économique avec des retours sur investissement importants ;
- rénovation des armoires : certaines installations sont vétustes et par conséquent dangereuses.

Le SDE 82 gère l'exploitation et la maintenance des installations du réseau d'éclairage public via des prestataires de maintenance :

- maintenance préventive : contrôle et entretien afin de fiabiliser les équipements et diminuer le risque de panne ;
- maintenance curative : intervention en cas de signalement de pannes pour les dépannages.

Enfin, **le SDE 82 met à disposition de ses adhérents un logiciel spécifique permettant de consulter le patrimoine éclairage public et d'effectuer les demandes de dépannage.**

Mi 2026, plus de 90 communes ont déjà adhéré à la compétence éclairage public du SDE 82.



Mon rôle de délégué

- Après arbitrage du maire de ma commune et en accord avec lui, je fais remonter les besoins de la commune en matière d'éclairage public : pannes, besoin de création, de rénovation et de maintenance.



Castelsarrasin

Création d'un parvis pour une meilleure valorisation patrimoniale avec passage piétons sécurisé et végétalisation.

Dissimulation des réseaux électriques et télécom avec réaménagements de l'éclairage public comprenant la pose de 4 mats à Leds.

► LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



► Utilisation rationnelle de l'énergie : Accompagner les collectivités vers la transition énergétique



Conseil en économies d'énergie, réalisation de diagnostics énergétiques : le SDE 82 est l'interlocuteur privilégié des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Afin d'agir concrètement sur le patrimoine public, le SDE 82 propose à ses membres un ensemble de missions dédiées à la réduction de la consommation énergétique et au développement des énergies renouvelables.

1/

Conseils en efficacité énergétique

Chaque année, **près d'une centaine d'études personnalisées** en matière de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables sont menées sur le Tarn-et-Garonne pour le compte des collectivités.

La dépense d'énergie d'une commune représente de 10 à 15 % des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale). Les principaux postes de consommation sont les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules.

Des économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et équipements scolaires ou sportifs peuvent s'envisager pour chaque commune.

Établir un bilan énergétique

- Réalisation d'études thermiques à la demande des collectivités.
- Identification du potentiel de développement des énergies renouvelables.

Restituer le diagnostic sous forme d'aide à la décision

- Proposition de scénarios de travaux.
- Sensibiliser aux différents volets de la problématique énergétique en favorisant le partage de retours d'expérience.



+ Élus : comment le SDE 82 peut vous accompagner ?

- Des économes de flux, interlocuteurs de proximité, sont à votre service.
- Nos services experts vous accompagnent avec des conseils personnalisés.



Mon rôle de délégué

- Sensible à la sobriété énergétique, je m'intéresse aux différentes politiques dans ce domaine.
- J'informe le conseil municipal des services proposés par le SDE 82.

2/

Chaleur renouvelable

Le SDE 82 aide les collectivités (et les acteurs privés) à décarboner leurs sources de chaleur en facilitant le recours aux énergies renouvelables thermiques, véritable levier de lutte contre le changement climatique : biomasse, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale. Gestionnaire du Fonds Chaleur de l'ADEME (Etat), le SDE 82 finance en partie les études et les travaux.



+ Comment le SDE 82 peut vous accompagner dans votre projet ?

- Aide technique et financière pour la réalisation de vos projets.
- Chaque collectivité ou entreprise du département bénéficie d'un accompagnement neutre et gratuit pour développer un projet de production de chaleur renouvelable de qualité.

Projets concernés

Toutes installations de production de chaleur renouvelable permettant de couvrir des besoins de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire :



Biomasse avec du bois énergie (plaquettes ou granulés)



Géothermie assistée d'une pompe à chaleur eau/eau (sonde, nappe, eaux usées)



Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, piscines et systèmes industriels



Réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces 3 types d'énergies renouvelables thermiques

Mission animation Chaleur Renouvelable en lien avec l'ADEME

120

projets visités
et/ou accompagnés

56

études réalisées
(analyses d'opportunité ou études de faisabilité)

Contrat Chaleur Renouvelable territorial-CCRt

Aux côtés de l'ADEME, le SDE 82 pilote le développement de projets d'énergie renouvelable thermique : géothermie, solaire thermique, biomasse pour un bâtiment ou un réseau de plusieurs bâtiments. Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial contribue à la décarbonation du territoire et à l'accélération de la transition énergétique et écologique. Le CCRt sera reconduit pour la période 2027 à 2030.



3/

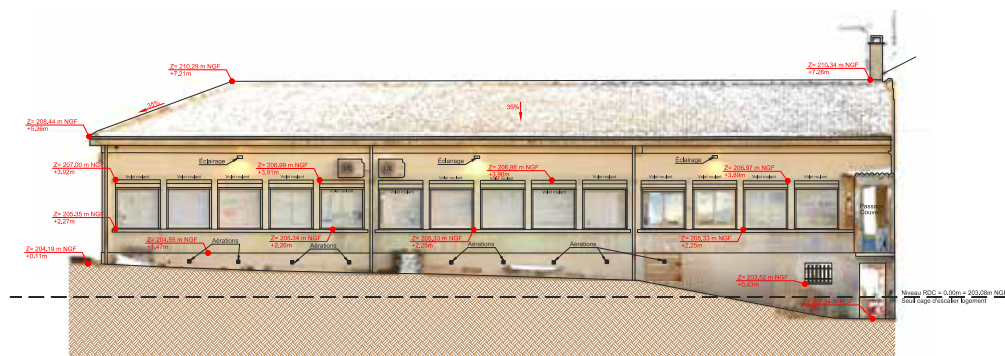
Installation photovoltaïque : être accompagné pour développer un projet



Les toitures de vos bâtiments présentent un potentiel de développement des énergies renouvelables : le SDE 82 vous accompagne de l'émergence du projet à la maîtrise d'œuvre des travaux, pour faciliter la réalisation de petites centrales photovoltaïques et la valorisation de l'autoconsommation collective patrimoniale. Les gros projets seront orientés auprès de SOELIA, la SEM du SDE 82.

4/

Réalisation de plans en 2D de vos bâtiments



Réalisation des plans (niveaux, façades, coupes) : école de Mirabel.

La connaissance du patrimoine bâti constitue un préalable pour assurer l'exploitation et la maintenance des bâtiments afin de projeter la réalisation des travaux.

Pour vous accompagner dans cette démarche, le SDE 82 a engagé un marché à bons de commande pour réaliser les plans de vos bâtiments, afin de :

- participer à l'inventaire des données patrimoniales ;
- faciliter l'exploitation des bâtiments (gestion, entretien, maintenance, contrôles périodiques sécurité incendie, électricité, repérage des équipements techniques...) ;
- favoriser l'engagement des projets (anticipation et planification des projets de rénovation, réaménagement, requalification des espaces...).

5/

Collecte des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)



Le SDE 82 valorise vos **Certificats d'Économies d'Énergie** pouvant être attribués dans le cadre de travaux de rénovation thermique de vos bâtiments, de remplacement des équipements de chauffage ou de rénovation de l'éclairage public. Le Syndicat organise la collecte et la vente des certificats en reversant auprès du bénéficiaire final la contribution sous forme de subvention.

6/

Extinction nocturne : éteignez la lumière la nuit !

La démarche d'extinction nocturne vise un double objectif : réduire la pollution lumineuse et limiter les consommations d'énergie.

Le SDE 82 accompagne les collectivités qui souhaitent éteindre l'éclairage public nocturne en mettant à disposition un modèle d'arrêté de police du maire et la fourniture de panneaux de signalisation routière. Fin 2025, près de 90 communes éteignent l'éclairage public pendant la nuit (soit 46 % des communes du territoire).



+ Elus : comment le SDE 82 peut vous accompagner ?

- Le SDE 82 vous informe sur les obligations réglementaires à respecter.
- Des panneaux d'information à implanter à l'entrée des communes vous seront remis.

7/

Mobilité décarbonée

En tant qu'aménageur de la mobilité électrique pour le compte des communes, le SDE 82 est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement d'un réseau public de bornes de recharge.

À ce jour, 110 bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques sont installées dans le département. Chaque borne permet de recharger simultanément deux véhicules.

Le réseau public est accessible à tous les utilisateurs de véhicules électriques. Ces équipements sont localisables sur le site :

[freshmile/partenaires/Sde 82](https://freshmile/partenaires/Sde82)



+ Elus : comment installer une borne de recharge pour les véhicules électriques sur votre commune ?

- Après étude de la pertinence des besoins de la commune, une borne de recharge peut être installée sur la commune avec une participation financière de 20% du SDE 82 et le reste à hauteur de 80% pour la commune.



En tant qu'élu de ma commune

J'ai un projet de rénovation concernant :

- l'éclairage public,
- les bâtiments communaux...

Comment puis-je le financer ? Quels fonds peuvent être mobilisés ? Obtenez les renseignements en écrivant à : **sde82@sde82.fr**

► GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE



Le SDE 82 accompagne les collectivités face aux nouvelles organisations du marché des énergies et face à la volatilité des prix en proposant un **groupe d'achat d'électricité, de gaz naturel et de bois énergie**.

En tant qu'acheteur public, le SDE 82 peut vous accompagner :

- pour la fourniture de **l'électricité et le gaz naturel** en ouvrant l'accès au groupement d'achat coordonné par le Territoire d'Énergie du Tarn ;
- pour les **granulés bois** en apportant un appui administratif, technique et juridique au groupement d'achat.

Électricité et Gaz naturel

Conditions et procédure d'adhésion :

- tout acheteur public tarn-et-garonnais a la possibilité d'adhérer à ce groupement de commandes : collectivités locales, intercommunalités, établissements publics de santé, scolaires et sociaux...
- une demande d'adhésion formelle doit parvenir au SDE 82 qui transmet en retour la convention constitutive et un modèle de délibération ;
- les modalités de fonctionnement du groupement d'achat sont fixées dans la convention constitutive ;
- la durée d'adhésion est illimitée. Néanmoins, le retrait reste possible à l'échéance du marché auquel le membre a pris part ;
- le marché est exécuté par le membre directement auprès du fournisseur (paiement facture, mise en service des PDL) ;
- le SDE 82, en sa qualité de membre pilote, reste l'interlocuteur des membres de son territoire.



Granulés bois

Avec l'appui administratif, technique et juridique du SDE 82, la commune de Verlhac-Tescou coordonne le groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de combustible granulés bois.

Périmètre de l'offre groupée :

- **l'objectif est de coupler un approvisionnement sécurisé de qualité avec l'efficacité de la commande publique par effet de volume.**

Conditions et procédure d'adhésion :

- tout acheteur public intéressé se fait connaître auprès du coordonnateur, qui le réoriente vers le SDE 82 pour la gestion administrative de son dossier ;
- le SDE 82 accompagne les membres dans la relation avec le fournisseur ;
- le marché est exécuté par l'adhérent qui gère ses commandes et procède au paiement des factures ;
- l'adhésion peut intervenir à tout moment mais l'accès à l'offre groupée ne sera possible qu'au terme du marché en cours.



LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU SDE 82



Créée en juillet 2023 à l'initiative du SDE 82, la **SEM SOELIA** a pour objet le développement de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Elle s'intéresse à tous types d'énergies renouvelables.

Actions engagées au 30 juin 2026 dans les domaines suivants :

Photovoltaïque

2,5 MWc sont en construction et 15 MWc supplémentaires en cours de développement, notamment dans le cadre de partenariats. SOELIA intervient également dans ce domaine comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour des communes ou des entreprises.

Méthanisation agricole

SOELIA détient des parts dans deux projets sur le territoire de Tarn-et-Garonne, dont l'un est en cours de construction et l'autre en cours de développement. Elle est également partenaire d'un troisième projet en cours de sécurisation foncière.

Hydroélectricité

En collaboration avec les SEM voisines du 47 et du 81, SOELIA a porté des offres de rachat de centrales hydroélectriques sur son territoire ou à proximité, afin de diversifier ses actifs de production.

Réseaux de chaleur

SOELIA monte actuellement en puissance et en compétences afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des collectivités du Tarn-et-Garonne en vue du développement des réseaux de chaleur ou de froid.

Autoconsommation collective

Afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment dans le domaine photovoltaïque, SOELIA a créé avec l'appui du SDE 82, une personne morale organisatrice (PMO) dénommée TERRACCOLIA. Cette structure est indispensable pour pouvoir organiser et piloter des opérations de revente d'énergie depuis un ou plusieurs producteurs, vers des consommateurs finaux, collectivités, entreprises ou particuliers.

Dorénavant bien structurée, reposant sur une équipe solide et soudée, SOELIA est en capacité de répondre aux besoins des acteurs publics et privés du territoire de Tarn-et-Garonne dans le domaine des EnR, que ce soit en tant qu'investisseur ou en tant que bureau d'étude, de l'émergence du projet à sa mise en œuvre.

En bref

Destinée à accompagner les territoires dans le développement de leur autonomie énergétique, SOELIA a pour objet de porter des projets de sites de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Son ambition est de travailler en coopération avec tous les acteurs des territoires, pour un développement concerté, adapté et accepté par le plus grand nombre. Rappelons que 4,2 millions d'euros ont été investis au lancement de SOELIA qui regroupe 3 actionnaires : le SDE 82 (82,70%), 3D Energies basée dans les Deux-Sèvres (10%) et Banque Populaire (7,30%).

Pour en savoir + : soelia82.fr

Administrateurs de la SEM :

Jacques GAYRAL, Jean-Pierre BARRA, Dominique BORIES, Francis BRASSEUR, Jean-Jacques DUCOS, Bernard GROUSSOU, Jean-Louis IBRES, Sébastien LACAM, José LACOMBE, Christophe MASSALOU, Bernard SALOMON.



Escazeaux : projet photovoltaïque en toiture 500 kWc, rénovation des couvertures des hangars et renforcement de la charpente. Dans ce projet, Soélia touche les recettes sur la production d'électricité et verse un loyer au propriétaire, permettant ainsi de garantir une partie de revenus pour l'exploitation agricole, sans imperméabiliser les surfaces ni réduire la surface agricole utile.



Le Plan Corps de Rue Simplifié est un fond de cartes mutualisées qui améliore le repérage des réseaux et fiabilise l'échange d'informations.

Qu'est-ce qu'un PCRS ?

C'est une représentation topographique et mutualisable du territoire en 2 dimensions :

- un fond de plan unique constitué de données structurées et normalisées,
- une trame focalisée uniquement sur l'espace public, excluant les propriétés privées.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la réglementation anti-endommagement impose l'usage d'un fond de plan de haute précision pour la localisation des réseaux enterrés sensibles, sur l'ensemble du territoire.

C'est le référentiel commun sur lequel tous les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, eau, télécom) vont reporter leurs ouvrages afin que chacun parle enfin le même langage cartographique.



Fond de plan de l'IGN 20 cm



Orthophoto du PCRS à 5 cm avec position des réseaux d'Enedis en souterrain à Lauzerte, Place du Mercadiel

Réaliser une base commune de travail

Depuis de nombreuses années, le SDE 82 réalise et actualise une cartographie précise de ses ouvrages implantés sur les 195 communes du département. En adoptant cette nouvelle compétence, le SDE 82 devient Autorité Publique Locale Compétente-APLC pour la réalisation du PCRS.

En tant qu'organisme public au service des communes, le SDE 82 coordonne la réalisation du PCRS à l'échelle du territoire en prenant en charge :

- la constitution, la gestion et la mise à jour du PCRS à l'échelle départementale,
- l'organisation de l'accès à ces données en faveur de tous les acteurs,
- le financement de cet outil, avec le soutien du FEDER et d'Enedis.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Objectifs du SDE 82



- **Obtenir un référentiel topographique mutualisé** qui permettra à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et précis.
- **Le PCRS va devenir la référence** pour connaître la position des réseaux sur le terrain afin de réaliser des travaux.

Avantages du PCRS



Partager **un fond de plan unique et normalisé**



Résolution d'image de 5 cm et une **précision** de l'ordre de 10 cm (classe A)



Améliorer la précision du **repérage des réseaux**



Prévenir les risques d'accidents sur le terrain et **sécuriser** les intervenants et les ouvrages



Mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs

Qui fait quoi ?

SDE 82 : Autorité Publique Locale Compétente

En tant qu'APLC, le SDE 82 pilote le projet et coordonne sa mise à jour avec les différents acteurs.

IGN : producteur des images aériennes

Pilote l'acquisition et produit l'orthophotographie à 5 cm.

Enedis : partenaire cofinanceur

Participe au financement du projet et reportera ses réseaux sur le fond de plan commun.

Union européenne : cofinanceur FEDER

L'Europe co-finance et soutient ce projet au titre du FEDER.



PRINCIPALES RESSOURCES FINANCIÈRES



Recettes de fonctionnement

Part communale de l'accise sur l'électricité

Elle représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement (**53 %**). Elle est collectée par les fournisseurs d'énergie et est reversée depuis quelques années au **budget général de l'État** qui assure les versements de compensation aux opérateurs supportant des charges.

Redevances de concession sur l'électricité

Par ordre de grandeur, c'est la 2^{ème} recette perçue par le SDE 82 (23 % des recettes réelles de fonctionnement). Elle comprend deux parts :

- la première, dite "de fonctionnement", couvre des dépenses annuelles de fonctionnement supportées par le SDE 82, autorité concédante, pour l'exercice du pouvoir concédant (elle est désignée par le terme R1). Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur du réseau ;
- la deuxième part, dite "d'investissement", est la contrepartie de travaux réalisés par l'autorité concédante, qui met à disposition des ouvrages qu'elle a financés en tout ou partie (elle est désignée par le terme R2). Elle est calculée sur la base des travaux d'électrification rurale réalisés par le Syndicat.

Honoraires de maîtrise d'œuvre

Fixés par délibération du comité syndical, les taux de participation sur travaux varient en fonction de la nature des opérations, du régime rural ou urbain de la commune et se situent dans une fourchette comprise entre 3,5 % et 7 %.

Investissement : les financeurs

FACÉ

L'État, par le biais du FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale), répartit entre chaque département les crédits qui ont été prélevés sur la facture de tous les consommateurs. Ces dotations servent uniquement au financement des travaux sur les réseaux ruraux.

PARTICULIERS

Ils s'acquittent des participations dues au titre des raccordements au réseau public de distribution.

ENEDIS

Conformément aux dispositions du cahier des charges de concession, Enedis verse une contribution annuelle destinée à réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de la distribution et d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Il participe également à hauteur de 40% au financement des travaux d'extension de réseau.

COMMUNES

Elles participent financièrement aux travaux de raccordement, de dissimulation des réseaux, d'éclairage public et de télécommunication. Elles bénéficient par ailleurs d'aides financières selon les modalités fixées par délibérations du comité syndical.

ORANGE

L'opérateur reverse une participation due au titre du partage des tranchées communes mises à sa disposition à la faveur de travaux conjoints sur le réseau électrique, calculée à hauteur de 10 euros le mètre linéaire.

FONDS VERT

Créé en 2023 par l'Etat, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds vert) soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

FNCCR ACTEE

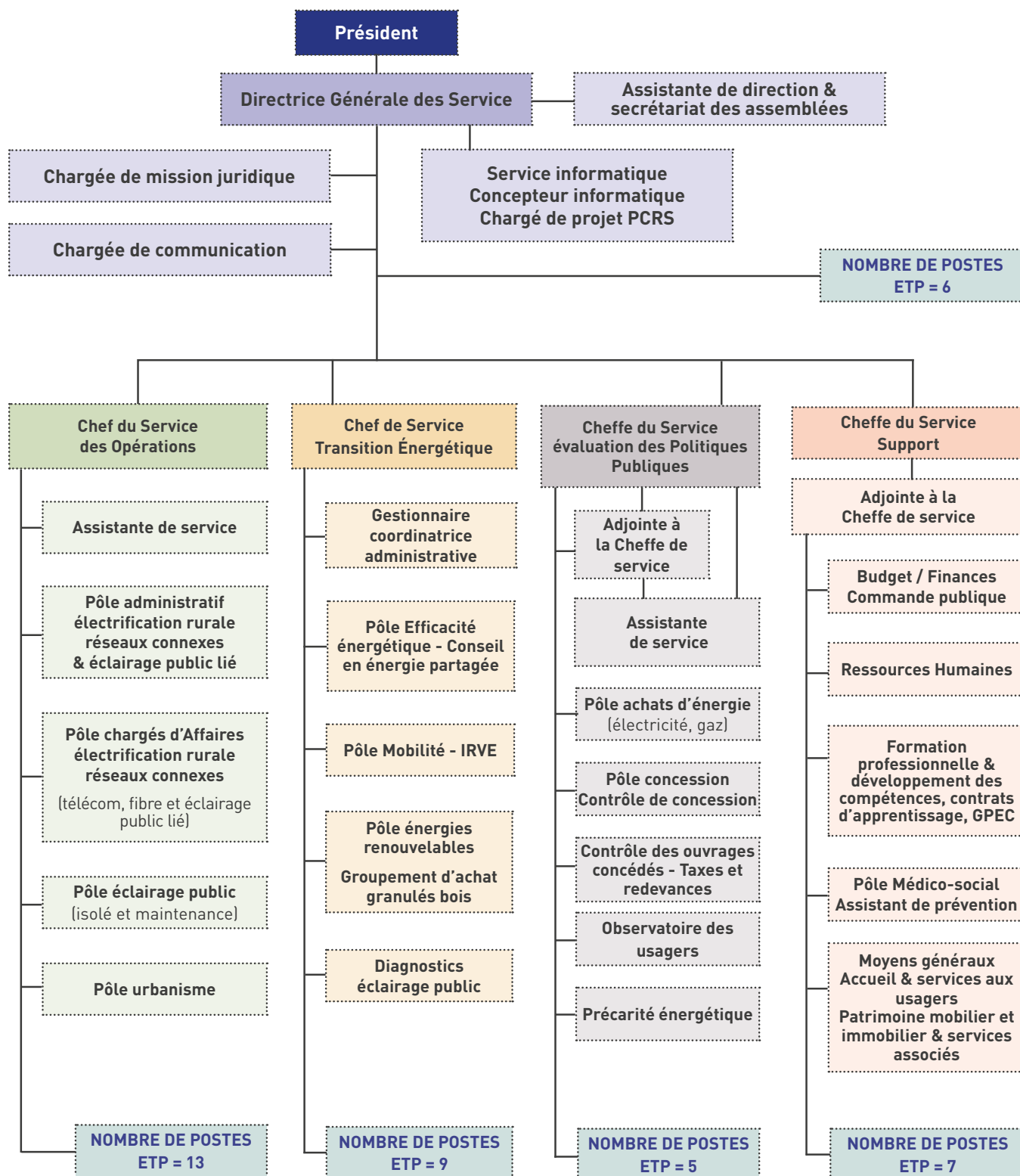
Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est une initiative d'État portée principalement par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ses co-financeurs. L'objectif principal d'ACTEE est de soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de rénovation énergétique des bâtiments publics.

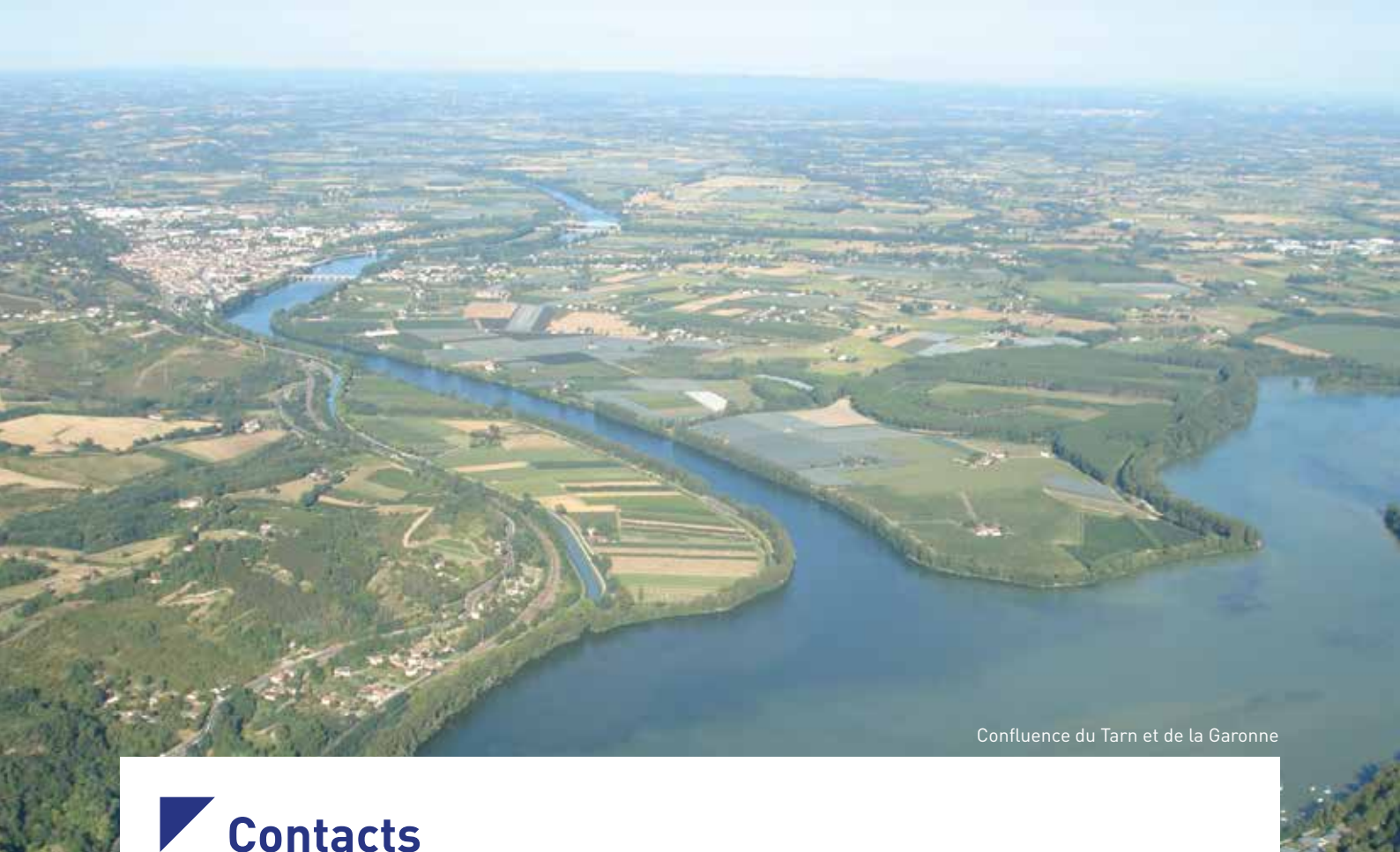


ORGANIGRAMME DU SDE 82 AU 01/06/2026

**NOMBRE TOTAL
DE POSTES**

en équivalent
temps plein = 40





Confluence du Tarn et de la Garonne

Contacts



Accueil

- sde82@sde82.fr



Services des Opérations

- **Travaux maintenance, électrification rurale** : sde82@sde82.fr
- **Cellule éclairage public** : eclairagepublic@sde82.fr



Transition Énergétique

- **Conseils en efficacité énergétique** : cep@sde82.fr



Service Évaluation des Politiques Publiques

- **Groupeement achat électricité et gaz** : achat.energie82@sde82.fr
- **Observatoire des usagers** : reclamation-sde82@sde82.fr



Accueil téléphonique : 05 63 21 09 00

Accueil Direction : 05 63 21 09 14

Ouverture : de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi



Liste des sigles et acronymes utilisés

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

APLC / PCRS : Autorité Publique Locale Compétente pour désigner le porteur local du projet
"Plan Corps de Rue Simplifié"

CCL : Comité Consultatif Local

CCRt : Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) - Dispositif mis en place par l'ADEME
qui permet d'accélérer les projets de développement des énergies renouvelables thermiques
sur le territoire

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui réunit élus et associations
pour faciliter le dialogue avec les usagers

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

EnR : Énergies Renouvelables

FACÉ : Fonds d'Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique

SEM SOELIA : Société d'Économie Mixte SOELIA

► LES 7 ENGAGEMENTS DU DÉLÉGUÉ



Le Rôle du Délégué

Prenant part aux **décisions** et à l'**orientation budgétaire** du Syndicat, le délégué doit **s'impliquer** et **se rendre disponible** pour le bon fonctionnement du Syndicat.



Mes engagements en tant que délégué

- 1** Le délégué est présent à chaque comité syndical (4 organisés par an) et aux réunions ponctuelles. Si indisponibilité, il prévient son suppléant.
- 2** Le délégué s'informe en Assemblée Générale pour comprendre les enjeux du SDE 82.
- 3** Par son vote, le délégué s'engage dans l'élaboration des orientations du SDE 82 afin que le Syndicat réponde aux besoins de sa collectivité.
- 4** Le délégué représente la position du conseil municipal auquel il appartient.
- 5** Le délégué informe le maire et son conseil municipal des décisions et projets du SDE 82.
- 6** Le délégué fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives au SDE 82.
- 7** Il est garant de l'image du SDE 82 auprès de ses collègues élus et des services.

INFORMATION DES DÉLÉGUÉS



Comment suivre les actualités du SDE 82 ?

Les compétences du Syndicat sont mises en valeur grâce aux actions de promotion institutionnelle et aux événements auxquels le Syndicat participe, afin d'améliorer la visibilité du SDE sur le territoire.

Au 1^{er} juillet 2026, plus de 1150 abonnés suivent le fil d'actualité du SDE 82 sur LinkedIn. Depuis 2023, le SDE 82 fait l'objet d'environ 40 articles par année dans la presse quotidienne régionale.

Sources d'information à votre disposition



Les agents du SDE 82

Les échanges d'information entre les communes (maires, délégués et services) et l'administration du SDE 82 sont quotidiens. Les agents se tiennent à disposition des élus pour les renseigner. Les chargés d'affaires du service Opérations et les techniciens du service Transition Énergétique se déplacent au sein des communes pour le suivi des dossiers et études en cours.



Les réunions

- **4 Assemblées Générales** par an réunissent les délégués et les maires non délégués,
- **1 réunion annuelle de Comité Consultatif Local** à l'échelle de l'intercommunalité est organisée en direction des délégués et maires,
- **des réunions d'informations thématiques.**



Les publications

- les **documents préparatoires et comptes-rendus** des instances de gouvernance adressés par mél,
- le **rapport annuel d'activité**,
- les **fiches thématiques**,
- les actualités du SDE 82 à suivre sur les réseaux sociaux : **LinkedIn** et **Facebook**,
- le site internet dédié : **www.sde82.fr**.

Pour tout connaître de l'actualité du Syndicat :
je m'abonne aux réseaux sociaux du SDE 82 !



L'Acteur public de l'énergie en Tarn-et-Garonne au service des 195 communes du département

Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité depuis 1938 pour le compte des **195 communes** qu'il représente, le SDE 82 **développe et modernise le réseau électrique**, avec plus de **12,3 millions d'euros de travaux budgétés en 2026**.

Il concourt également à de **nombreuses actions en faveur de la transition énergétique** : maîtrise de la demande en énergie, accompagnement à la rénovation des bâtiments, installation de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, soutien au développement des énergies renouvelables...

Le SDE 82 **assure le déploiement du PCRS** (Plan Corps de Rue Simplifié), un référentiel cartographique à très haute précision permettant de localiser les réseaux enterrés et les équipements publics.

Enfin, il **coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'énergie**, dans l'intérêt de ses adhérents, ainsi qu'un **observatoire des usagers**.



Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

78 Avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN

05 63 21 09 00 - sde82@sde82.fr

www.sde82.fr

